

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
9 mai 2009  
Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 9 h 10.

### **1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la réunion du Comité exécutif. Il souhaite la bienvenue au ministre Lissavetzky d'Espagne qui assiste à sa première réunion officielle à l'AMA. Il exprime ses regrets pour le léger retard causé par des ennuis techniques avec l'enregistrement en japonais. Il rappelle aux membres les options de langues pour les écouteurs et les invite à s'exprimer librement.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : l'Honorable John Fahey AC, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO, président de la commission médicale du CIO, et président du comité Santé, Médecine et Recherche de l'AMA; Dr Rania Amr Elwani, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Tomoko Ukishima, vice-ministre senior, Éducation, Culture, Sports, Science et technologie, Japon; M. Craig Reedie, membre du CIO; Mme Hajira Mashego, représentant M. Makhenkesi Stofile, ministre des Sports et récréation, Afrique du Sud; M. Bill Rowe, représentant Mme Kate Ellis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la FIT; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO, président de la FINA; M. Gary Lunn, secrétaire d'État (Affaires étrangères et commerce international) (Sports), Canada et président du comité Éducation de l'AMA; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État chargé des sports, Espagne; M. Edward Jurith, avocat-conseil, ONDCP, États-Unis; M. David Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, éducation, AMA; M. Olivier Niggli, directeur Finances et Juridique, AMA; Mme Julie Masse, directrice, Communication, AMA; M. Kelly Fairweather, Directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales, AMA. ABSENTS : M. Vyacheslav Fetisov, président du Comité des sportifs de l'AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste de présence : Patrick Schamasch, Christophe De Kepper, Andrew Ryan, Javier Odriozola, Kaori Hoshi, Michael Gottlieb, René Bouchard, Rafael Jacob, Kazuhiro Hayashi, Diego Torres Villegas, Rodney Swigelaar, Tomas Johansson, Matilde Garcia, et David Gerrard.

### **2. Procès-verbal de la réunion précédente, le 22 novembre 2008**

LE PRÉSIDENT demande à tous les membres de signer la liste de présence et demande si les membres souhaitent qu'il signe le procès-verbal de la réunion précédente du Comité exécutif le 22 novembre 2008 comme enregistrement exact des discussions.

## DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA Le 22 novembre 2008 est approuvé et dûment signé.

### **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait référence à bon nombre de sujets de son rapport. Par rapport à l'UNESCO, il mentionne que 112 pays ont ratifié la Convention, le Maroc ayant joint ce nombre cette semaine. Cette année, l'UNESCO tiendra sa conférence à Paris, à compter du 26 octobre. Il espère que davantage de pays pourront y participer. Il mentionne aux membres qu'ils peuvent consulter le rapport complet des progrès réalisés en matière de ratifications, avec une analyse par pays. Il compte soulever ce point dans le cadre de la réunion du Conseil de Fondation du lendemain. Il ajoute que ces 112 ratifications représentent 84% de la population mondiale.

En ce qui a trait à Interpol, il mentionne que le protocole d'entente a été signé à Lyon. Il dit avoir fourni une annexe qui donne un aperçu de l'organisation d'Interpol afin que les membres puissent mieux comprendre le rôle de l'organisation. Il mentionne qu'il a eu des discussions avec le Secrétaire général sur d'autres sujets, notamment la corruption. Interpol souhaite échanger avec l'AMA à ce sujet s'il cadre avec les activités que l'AMA peut traiter avec l'organisme.

Relativement au projet sur les enquêtes et le partage d'informations, il rapporte que celui-ci a été quelque peu ralenti en raison de la charge de travail de la direction. Il dit aux membres, avec regrets, qu'il ne pourra déposer de rapport à ce chapitre. Il compte le faire d'ici septembre.

Il déclare que des progrès ont été faits avec les ONAD en Jamaïque et au Nigéria. Il compte retourner en Inde afin d'évaluer comment évolue leur programme. L'AMA a offert de se rendre au Brésil et ira certainement en Russie.

En ce qui a trait aux ORAD, le directeur général indique que nous avançons et que nous planifions un symposium avec la participation des administrateurs des ORAD, et ce, avec la générosité du Conseil olympique d'Asie. Ce symposium se tiendra plus tard cette année et permettra de nous assurer que nous passons bel et bien d'un rôle de mise en place vers un rôle de suivi et de développement.

Le directeur général souligne le succès de SportAccord. L'AMA y a installé un kiosque qui a été très populaire. L'équipe a eu des discussions et des entretiens avec plus de 40 fédérations internationales. L'AMA y a aussi fait des présentations et prépare maintenant sa prochaine participation à cet événement qui se tiendra l'an prochain à Dubaï.

L'AMA participera au premier Symposium de l'Union européenne sur la lutte contre le dopage qui se tiendra à Athènes. Il annonce que notre vice-président dirigera l'équipe et y fera un discours de présentation. L'AMA participera à divers ateliers et s'attend à d'excellents résultats.

Bien qu'il ne soulève pas ce point habituellement, le directeur général a abordé la question des finances dans son rapport et indique aux membres que l'AMA a recouvré la totalité (100%) des cotisations et insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un événement remarquable pour une institution internationale dont le financement repose sur les contributions gouvernementales. Il affirme aussi que les représentants des gouvernements sauront certainement admettre que peu d'autres institutions gouvernementales dans le monde atteignent de tels résultats, soit 100%. Il remercie les gouvernements et le Mouvement olympique pour leur engagement et leur contribution.

Grâce au Japon, l'AMA prépare un Symposium sur le dopage sanguin, où bon nombre de questions sur le dopage sanguin seront abordées. L'événement aura lieu au cours de la première semaine de novembre 2009, au Japon.

Le directeur général fait référence à un bref point de son rapport soit les progrès faits par l'Autriche, et ce, en raison des problèmes vécus par le Comité olympique autrichien après les Jeux de Turin. Il déclare que les lois sont maintenant très strictes et qu'elles incluent maintenant l'entourage des sportifs. L'AMA garde le contact avec les autorités autrichiennes afin de connaître les progrès faits en matière de poursuites à l'égard d'agents, de médecins et de fournisseurs des sportifs parce qu'il y a eu plusieurs rapports au cours des dernières semaines.

Le directeur général mentionne que le président et lui ont visité l'Agence allemande antidopage. Ils ont été fort impressionnés des progrès réalisés. Leurs travaux permettront certainement aux autres de les imiter et d'adopter des règles modèles, ce qui sera bénéfique à l'échelle mondiale.

Il mentionne aussi le fait qu'il a soulevé un point dans son rapport lié aux bêta-2 agonistes - non pas dans une perspective médicale ou scientifique, mais plutôt parce que l'AMA a reçu plusieurs informations voulant que les coûts rattachés à l'autorisation de cette substance sont élevés. De plus, aux quelques occasions, annuellement, où l'on détecte des cas positifs qui sont reçus en audience (processus qui est très coûteux pour l'OAD concernée), il n'est pas rare de voir le Tribunal rejeter la cause.

Il rappelle un cas semblable survenu cette année avec la FIT. Il éveille l'attention des membres au fait que, en cette période de récession, l'AMA dépense déjà des millions de dollars par année afin d'autoriser l'usage de cette substance. Il rappelle aussi le point de la responsabilité financière et se dit d'avis qu'un bilan serait souhaitable afin de définir comment ces sommes pourraient être mieux dépensées.

Son point de vue sur cette question demeure strictement axé sur la finance et la gestion, notamment aux frais reliés aux AUT, aux systèmes d'octroi d'une AUT, aux poursuites, etc. Il dit aussi aux membres que ce ne sont pas tous les cas qui sont rejetés par le Tribunal et cite en exemple le cas Petacchi, en Italie, qui a porté fruit.

Par rapport au point de la Direction, le directeur général sensibilise le Comité au fait que les membres de la Direction font tous les efforts nécessaires pour répondre à tous les besoins, mais qu'ils doivent établir des priorités. C'est la raison pour laquelle le protocole en matière de partage d'informations et de collecte de preuves a dû être mis de côté.

Il soulève aussi un autre point lié à une décision prise la semaine dernière par rapport à la nageuse américaine Jessica Hardy. Il exprime son inquiétude face à ce dossier et avise les membres que l'AMA cherche un moyen de voir si la cause serait portée en appel. Ce cas a soulevé la question particulière des règles du CIO en matière d'admissibilité aux Jeux olympiques. Le directeur général est d'avis que ce cas n'est pas destiné au Tribunal. Il dit vouloir que l'AMA collabore avec le CIO afin d'évaluer les étapes suivantes en termes d'appel. Il veut s'assurer que le Comité est au fait de cette question.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PR LJUNGOVIST fait quelques commentaires au nom du Mouvement olympique. Il se dit satisfait de la décision qui a été prise en ce qui a trait à l'AGFIS et au soutien de ses activités, plus particulièrement en ce qui a trait aux programmes de contrôles hors compétition.

Il exprime aussi ses préoccupations relativement à la situation en Russie. Il souhaite souligner ce point, surtout avec la venue des Jeux d'hiver de 2014 qui auront lieu à Soshi. Il explique que les organisations antidopage vivent des problèmes lorsque vient le temps d'effectuer des contrôles hors compétition en Russie et que de nombreux incidents sont survenus. Il affirme que cette situation est très sérieuse. Il croit qu'il doit y avoir plus de supervision des activités en Russie à l'avenir, et ce, jusqu'aux Jeux et après ceux-ci. Il exprime son souhait de mettre en place un mécanisme afin d'aider la nouvelle organisation nationale antidopage de ce pays, de prendre les actions nécessaires et de créer des programmes efficaces. Il met le président et le directeur général de l'AMA au fait du problème et demande qu'ils discutent des moyens pour corriger la situation. Il rapporte que les autorités russes sont aussi au fait de la situation et semblent prêtes à collaborer.

Il exprime aussi le souhait de revenir sur la question des observateurs indépendants plus tard.

Relativement au Salbutamol, il prend quelques minutes pour expliquer le problème. Il explique que le Salbutamol est un médicament utilisé pour traiter l'asthme et doit être réservé aux cas aigus d'asthme. Il ajoute que le traitement normal se fait par inhalation de corticostéroïdes, ce qui ne devrait pas être problématique pour le système d'AUT. Cette substance est largement utilisée, car les médecins de famille la prescrivent toujours à titre de médicament standard. Le CIO a fait un suivi de cette situation et a constaté qu'elle était encore surconsommée. Le professeur Ljungqvist ajoute que cette substance n'est pas inoffensive, qu'elle est très forte et qu'elle peut avoir des effets dopants similaires aux stéroïdes anabolisants si elle est consommée par voie orale. Il rappelle l'idée qui a déjà été soulevée de retirer les bêta-2 agonistes de la Liste de substances interdites, mais convient qu'il s'agit là d'une idée improductive. Il se dit encore plus inquiet de la manière de traiter ce problème. Il dit savoir qu'il existe à l'heure actuelle une surprescription de bêta-2 agonistes pour le traitement de l'asthme. Aux Jeux olympiques, les athlètes devaient prouver leur condition asthmatique avant que l'AMA n'accepte l'AUT existante.

En 2002, dans le cadre des Jeux de Salt Lake City, le CIO a dû refuser 20% des demandes, car les athlètes ne souffraient pas d'asthme. Il dit avoir effectué un suivi

rigoureux de la situation lors de derniers jeux et avoir constaté une baisse du taux de refus. À Pékin, seuls 3% des cas ont été refusés. Il ajoute que l'approche éducative a eu un impact important au niveau olympique. Grâce à cette approche, nous avons pu réduire le taux de consommation de béta-2 agonistes parmi les athlètes d'élite de niveau olympique. Il informe le Comité que les initiatives de l'AMA ont été louées dans le cadre d'un éditorial publié dans l'une des revues scientifiques les plus reconnues. Il se dit satisfait de cette approche, mais ajoute que le problème persiste toujours.

Comme le directeur général l'a mentionné, beaucoup de temps est consacré aux AUT, surtout pour ce qui touche les sportifs de niveaux moins élevés. Il dit que nous devons composer avec le fait que ce problème est coûteux et récurrent. Il informe les membres que l'usage adéquat des béta-2 agonistes dans le traitement de l'asthme se fait par voie inhalée. Il ajoute que le problème qui existe avec le Salbutamol et trois autres substances similaires est le fait qu'elles peuvent aussi être prises par voie orale ou par injection, provoquant ainsi des effets anabolisants. Il ajoute qu'il est impossible de savoir si l'usage que les sportifs en font est approprié, c'est ce qui explique les cas déboutés par le TAS. Il explique ensuite brièvement pourquoi. Il présente ensuite un message aux membres du Comité : bon nombre de scientifiques sont prêts à aider l'AMA. Dans le cadre de la dernière réunion du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA qui s'est tenue en septembre, ils ont octroyé des sommes d'argent et plusieurs équipes ont admis vouloir régler ce problème. Grâce au département Science de l'AMA, ils ont pu regrouper ces activités en un seul programme orienté vers des solutions permettant de mieux différencier une administration par voie générale d'une administration par voie inhalée adéquate. Le professeur Ljungqvist se dit encouragé et ajoute que les problèmes économiques actuels devraient s'estomper une fois les bonnes mesures mises en place. Bien qu'il admette ne pas savoir à quel moment elles seront implantées, il affirme que des experts reconnus à l'échelle mondiale en la matière s'affairent à régler la situation.

Il affirme que l'AUT serait valide pour une période de quatre et que ce problème, bien qu'il paraisse de taille aujourd'hui, finirait par s'estomper avec le temps. Il se dit confiant et garde espoir.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Ljungqvist pour ces explications. Il relate les frustrations qui existent au sein de l'AMA par rapport à certaines décisions du TAS, mais croit qu'il y a de l'espoir. Il ajoute que le soutien des experts des laboratoires est très rassurant.

M. RICCI BITTI reprend deux points d'une perspective des fédérations internationales. Il souligne d'abord le soutien accordé à l'AGFIS pour la mise en œuvre de ses programmes. Il recommande toutefois que ces efforts ne soient pas faits aux dépens des contrôles hors compétition parce que ce système n'est pas pleinement opérationnel et qu'il a besoin de soutien, et ce, surtout dû au fait que la coordination des fédérations internationales et des ORAD n'est pas entièrement satisfaisante sur le plan de la distribution des contrôles.

En second lieu, il aborde la question du Salbutamol et ajoute que ce problème est frustrant à cause de la façon dont les tribunaux le traitent. L'AMA s'attend à plus de cohérence de la part des tribunaux. Il est d'avis que ces derniers témoignent de trop d'empathie à l'égard des sportifs. Il est d'accord avec le fait que le Salbutamol doit demeurer la Liste de substances interdites, malgré les coûts. Il est aussi d'avis que l'AMA

est souvent perçue comme le « méchant » et qu'il doit y avoir plus de rigueur et de cohérence dans le processus. Il affirme que l'AMA ne fait que son travail et qu'elle est souvent accusée de poursuivre les gens, et ce, même s'il était justifié de le faire.

Son dernier commentaire concerne les communications. Il existe beaucoup d'inquiétudes quant au récent communiqué de presse FIFA-AMA. Il affirme que le processus de la localisation est une question délicate et que toute information ou communication diffusée à ce sujet peut engendrer de sérieuses répercussions. Il recommande que tous les communiqués de presse soient très clairs et transparents. Il donne un autre exemple relativement à l'adoption de lois qui ne sont pas conformes au Code par certains gouvernements. Enfin, il insiste sur le fait de demeurer vigilant lorsque vient le temps de diffuser des communications.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un a des commentaires ou des questions à formuler sur le rapport du DG.

M. REEDIE demande combien de membres du Comité exécutif participeront au Séminaire « Pour une direction réfléchie » en juin. Ce séminaire se tiendra après une semaine intensive de réunions du CIO à Lausanne.

LE PRÉSIDENT lui dit qu'il répondrait à cette question à la fin de la réunion.

M. KASPER remercie l'AMA au nom de l'AGFIS (qui porte maintenant le nom de SportAccord) pour sa contribution. Il affirme qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau groupe qui prévoie des contrôles hors compétition, mais plutôt d'aider les fédérations internationales à devenir conformes au Code, surtout les plus petites fédérations, ce qui pourrait se faire, selon lui, d'ici deux ou trois ans. Il ajoute qu'elles pourraient réaliser d'importants progrès dans les années à venir grâce au soutien financier de l'AMA, le CIO et l'AGFIS. Il remercie les membres du Comité pour leur appui.

M. KASPER fait aussi un bref commentaire sur le Salbutamol. Il comprend les raisons scientifiques fournies par le professeur Ljungqvist, mais se demande pourquoi les sportifs asthmatiques choisissent une discipline comme la course sur longues distances. En parlant de son sport, le ski de fond, il dit que 80% des sportifs qui le pratiquent utilisent le Salbutamol. Il ajoute que ce problème est inacceptable.

Il soulève un autre point touchant l'Autriche. Il rappelle les paroles du directeur général relativement aux progrès importants que ce pays a faits. Il est d'accord avec ces progrès faits « sur papier », mais dans la réalité, la situation est fort différente. Il ajoute que nous devons rester vigilants, car nous n'avons vu aucun résultat significatif encore.

M. LISSAVETZKY s'adresse aux membres en espagnol. Il se dit d'accord avec M. Ricci Bitti et demande au président s'il peut exprimer l'opinion de l'Espagne à ce sujet.

LE PRÉSIDENT remercie tous ceux qui ont fourni des détails scientifiques intéressants et propose à M. Lissavetzky d'émettre son opinion lorsque le point 7.2 sera abordé.

M. LISSAVETZKY accepte cette suggestion.

MME UKISHIMA remercie le directeur général pour son rapport et mentionne que le Japon sera l'hôte d'un Symposium sur le dopage sanguin les 7 et 8 novembre 2009. Elle ajoute que le Japon fera tout le nécessaire pour que cet événement soit couronné de succès.

LE PRÉSIDENT remercie le Japon d'organiser cet événement en novembre.

PR LJUNGOVIST a des explications à fournir sur ce qui a été dit sur le Salbutamol et les skieurs. Il explique que ce ne sont pas les sportifs qui choisissent le ski de fond, mais plutôt le climat froid qui provoque la bronchoconstriction. C'est donc l'inverse. Il spécifie aussi que ces sportifs ne devraient pas utiliser le Salbutamol.

Il soulève deux autres points. Il commente d'abord l'addenda au rapport du directeur général relativement aux ré-analyses d'échantillons prélevés à Pékin. Il exprime son inquiétude quant à la terminologie « ré-analyse » qui a été mal interprétée par les Chinois. Ces derniers ont eu l'impression que l'AMA avait procédé à de nouvelles analyses à Pékin, parce que les analyses n'avaient pas été faites de façon adéquate au départ. Il explique l'importance d'utiliser une terminologie plus appropriée, en l'occurrence « analyses plus poussées ». Il explique aussi que nous sommes autorisés à conserver les échantillons pour une période de huit ans afin de les soumettre à des analyses plus sophistiquées à l'aide de nouvelles méthodes de détection. Il explique que ce fut le cas pour certaines substances aux Jeux olympiques de Pékin. Lorsque l'entente a été conclue avec la ville-hôtesse, il n'existait aucune méthode homologuée pour effectuer des contrôles sur la nouvelle génération d'EPO (le CERA) ni sur l'insuline. Nous avons donc choisi de procéder à des analyses plus poussées puisque nous disposions de beaucoup de temps pour le faire après les Jeux. À la fin de l'année 2008, une fois les méthodes appropriées validées, nous avons procédé aux analyses. Le CIO a utilisé les échantillons sanguins mis à sa disposition. Parmi ceux-ci, 847 ont subi des contrôles pour le CERA et 101 pour l'insuline. Comme nous l'avions anticipé, aucun échantillon n'a révélé de trace d'insuline, cette drogue étant très dangereuse si elle est consommée par des personnes non-diabétiques. Toutefois, nous avons détecté la présence de CERA dans sept échantillons, dont deux provenaient du même athlète. Ce qui signifie que six sportifs doivent suivre la procédure à cause d'un résultat d'analyse anormal. Il admet ne pas être très heureux de ces résultats de dopage au niveau olympique, mais heureux que nous disposions de méthodes pouvant détecter et poursuivre les fautifs. À son avis, le fait que l'AMA ait effectué un suivi rigoureux a su lancer un message clair aux sportifs du monde entier.

Le deuxième point qu'il soulève touche les observateurs indépendants. Il affirme que le CIO ne pourrait faire partie du processus décisionnel afférent à l'équipe des observateurs indépendants, puisque si tel était le cas, on ne pourrait se dire indépendant. Il formule deux questions : 1) il se demande si des exigences sont établies pour la nomination des membres de cette équipe d'observateurs indépendants (surtout celle du président) et 2) relativement à l'article 4.6 des documents du Conseil de fondation, il est mentionné que l'AMA continue à assurer sa présence aux grandes manifestations sportives par l'entremise de son programme des Observateurs indépendants. Le professeur Ljungqvist croit qu'une telle participation contredit le principe d'équipe « indépendante ».

LE PRÉSIDENT dit que le directeur général répondra à toutes les questions dans l'ordre à la fin de la ronde de questions.

M. KASPER formule une question au professeur Ljungqvist relativement aux contrôles d'échantillons en Chine. Il lui demande s'il reste des échantillons que nous pourrions utiliser dans les sept prochaines années, au besoin.

PR LJUNGOVIST lui répond qu'il reste plusieurs milliers d'échantillons d'urine, mais peu d'échantillons de sang. Il ajoute que la vaste majorité des substances qui seront développées pourront être analysées à l'aide des échantillons d'urine.

M. REEDIE dit qu'il est très satisfait que Montréal International exerce son option de prolonger le contrat de l'AMA au Canada. Cette entente confère à l'Agence un certain niveau de sécurité financière. Il demande de reporter le point 3.2 au moment de présenter son rapport financier.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un a des commentaires ou des questions à formuler.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL revient rapidement sur les questions et commentaires soulevés.

Comme le point SportAccord figure déjà à l'ordre du jour au point 8.4, il choisit de ne pas commenter davantage.

En ce qui a trait à la Russie, il informe le Comité que l'AMA a reçu une demande de RUSADA et qu'une équipe technique a été envoyée en Russie. Il attend maintenant une invitation officielle du vice-ministre à s'y rendre lui-même. Il prévoit fournir un suivi de sa visite au moment opportun.

Relativement au Salbutamol, il ajoute que nous devons demeurer vigilants en matière de finances et examiner les moyens afin de mieux éduquer les médecins du sport.

Par rapport aux communications, le directeur général affirme que l'AMA reçoit plusieurs demandes des médias et que nous sommes toujours très vigilants quant à notre façon de répondre aux journalistes, toujours en quête d'histoires juteuses. Malheureusement, il ajoute qu'il s'agit là d'une situation que l'AMA ne peut toujours contrôler. Nous ne pouvons que demeurer vigilants et prudents lors de nos déclarations. Il ajoute que la FIFA représente un sport important qui suscite beaucoup de questions et d'intérêt dans les médias. L'AMA aura certainement à composer avec les nombreuses questions des journalistes par rapport aux commentaires formulés par le président de la FIFA.

Relativement au Séminaire « Pour une direction réfléchie », il affirme que huit des douze membres se rendront à Oslo et que les quatre membres qui ne peuvent y participer seront représentés par d'autres participants.

À propos de l'Autriche, il affirme que l'AMA comprend parfaitement et qu'elle surveille la situation de près. Il ajoute qu'il n'a reçu aucune réponse relativement aux enquêtes en cours. Le directeur général souligne aussi que l'AMA fera tout ce qu'elle peut pour obtenir les réponses satisfaisantes à ce chapitre.



Il remercie le Japon pour son rôle d'organisateur du Symposium sur le dopage sanguin en novembre et dit qu'il sera heureux d'y participer.

En ce qui a trait à la question des ré-analyses ou des analyses plus poussées, il se dit satisfait que le CIO ait entrepris des démarches en ce sens. Il ajoute que le président et lui se sont rendus à Lausanne pour visiter les laboratoires où sont entreposés les échantillons. Il se dit convaincu que ces opérations sont satisfaisantes et conformes en ce qui a trait à l'entreposage à long terme d'échantillons prélevés.

Un membre a soulevé le point du prolongement du contrat de l'AMA par Montréal International, décision acceptée par le Conseil de fondation en 2007. Il ajoute que les ministres québécois et canadien, le président de Montréal International, le président et le vice-président de l'AMA étaient présents à l'événement qui fut un véritable succès. Il se dit heureux du dénouement.

Il répond au professeur Ljungqvist à ses questions sur les observateurs indépendants. Il explique que l'AMA a été chargé de choisir les équipes. Il donne ensuite des exemples concrets quant aux expertises requises pour surveiller la conformité au Code, aux questions pratiques et aux avantages d'être sur place. Il ajoute que la composition initiale de l'équipe a été modifiée depuis les dernières missions et inclut maintenant une équipe d'employés de l'AMA, des experts externes et une équipe de gestionnaires.

Il aborde aussi le point des Groupes de sportifs. Il mentionne que ces groupes souhaitent obtenir davantage d'information sur le système de localisation, entre autres. L'AMA a rencontré des groupes de 12 à 15 membres, surtout de niveau international, et a essayé de les inclure dans les activités de l'AMA sans susciter de situation conflictuelle (ce qui fut le cas avec la Belgique). Il se dit encouragé à l'idée de développer des relations (et non des confrontations) avec ces groupes de sportifs. Il ajoute qu'il s'agit là d'une priorité et qu'il compte suivre le dossier de près personnellement.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires formulés à la suite du rapport du directeur général. Il réitère les commentaires faits sur les résultats des « analyses plus poussées » faites après les Jeux de Pékin et confirme qu'il utilisera dorénavant cette nouvelle terminologie, plutôt que « ré-analyse ». Il félicite le CIO d'avoir pris cette initiative afin de mieux lutter contre le dopage et les tricheurs.

Avant de conclure ce point, il souhaite la bienvenue au représentant des États-Unis, M. Jurith, et rappelle au Comité que, bien qu'il ait été actif au sein de l'AMA depuis longtemps, il s'agit de sa première participation à une réunion du Comité exécutif.

Enfin, il souhaite la bienvenue à Kelly Fairweather qui a été nommé directeur du bureau régional européen, ainsi qu'à Madame Julie Masse, directrice, Communication, qui assiste à une réunion du Comité pour la première fois.

M. KASPER souhaite revenir sur le point des OI. Il est d'accord avec le fait que M. Fairweather soit le meilleur candidat pour ce mandat à Taipei, mais affirme tout de même que nous ne pouvons lui donner le titre d'observateur « indépendant ». Il croit que le CIO doit pouvoir exprimer son point de vue quant à la nomination du président de ce groupe d'OI. L'utilisation du terme « indépendant » lui semble inadéquate.

LE PRÉSIDENT lui répond que d'autres discussions sur cette question pourront se faire à l'extérieur de cette réunion.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

### **3.1 Consultation sur les Statuts de l'AMA**

LE PRÉSIDENT demande au directeur général s'il souhaite apporter des mises à jour sur ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL mentionne que de discussions à ce sujet sont en cours en Europe. Il attend des mises à jour officielles sous peu.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport de la Consultation sur les Statuts de l'AMA.

### **3.2 Projet de livre spécial**

LE PRÉSIDENT invite M. Reddie à partager son point de vue sur la question.

M. REEDIE affirme que le projet est très intéressant, mais qu'il n'était pas essentiel à l'heure actuelle. Il ajoute que les projections financières pour 2010 ne sont pas encore définies et qu'il attend toujours des données de la part des autorités publiques, entre autres. Il souhaite donc prendre le temps nécessaire pour évaluer le projet en fonction des autres projets à venir. Il demande donc que celui-ci soit reporté et propose d'y revenir en septembre où il pourra présenter une opinion plus précise.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour reporter la décision sur ce projet. Il ajoute que nous devons réfuter les allégations prêtant à la controverse et nous assurer que tout ce que nous disons et faisons est soutenu par des preuves. Il se dit d'accord avec le fait qu'un tel projet mérite d'être évalué compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

#### DÉCISION

Décision de reporter le projet jusqu'à ce que le Comité Finance de l'AMA le passe en revue.

## 4 Opération / Gestion

### 4.1 10e anniversaire

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de présenter ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'AMA a collaboré étroitement avec le gouvernement de la Suède. Celui-ci est représenté au Comité exécutif par un groupe venu observer la marche à suivre en préparation des réunions de décembre qui auront lieu à Stockholm.

Il indique qu'il serait approprié d'inviter trois ou quatre membres ayant participé aux activités de l'AMA dans ses premières années (soit des membres originaux du Comité exécutif et du Conseil de fondation). Il estime à 22 K-25 K ces frais additionnels. Il demande aux membres du Comité s'ils sont d'accord avec cette suggestion et déclare qu'il s'agit de la seule dépense additionnelle prévue.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler et s'ils acceptent cette proposition d'inviter d'anciens membres de l'AMA à prendre part aux célébrations du 10e anniversaire. Il demande au Comité s'il accepte d'inviter ces anciens membres, considérant les frais additionnels de 22 K-25 K. Tous les membres acceptent cette proposition. Il demande ensuite au professeur Ljungqvist de formuler son commentaire.

PR LJUNGOVIST remercie l'AMA d'accueillir l'équipe venue de Suède. Il explique que cette équipe est sur place afin d'évaluer la marche à suivre, de rencontrer des gens et de mieux comprendre les exigences liées à l'organisation des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

### DÉCISIONS

L'invitation des anciens membres de l'AMA en décembre Suède est acceptée.  
Les coûts additionnels qui sont rattachés à une telle invitation sont approuvés.

### 4.2 Protocole d'entente avec Interpol

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce qu'une réunion aura lieu le 15 juin 2009 avec le gouvernement français et Interpol. Il ajoute qu'il établira les besoins à ce chapitre au moment venu.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'il attendra les informations plus récentes à ce sujet.

#### DÉCISION

Il est pris note du Protocole d'entente avec Interpol.

#### **4.3 Indicateurs de performance opérationnels - 2008 et 2009**

LE PRÉSIDENT demande au Comité s'il a des questions. Aucune question n'est formulée.

#### DÉCISION

Il est pris note des Indicateurs de performance opérationnels - 2008 et 2009.

#### **4.4 Absentéisme dans les comités permanents – Modification de l'Article 11 des Statuts de l'AMA**

LE PRÉSIDENT explique que ce point exige une recommandation au Conseil de fondation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique brièvement ce point. Il dit avoir préparé la modification à l'article conformément à la demande des membres, formulée lors de la dernière réunion. Si ce point est approuvé, un individu qui a deux absences inexplicables consécutives à des réunions de comités permanents sera expulsé dudit comité. Dès lors, il laissera un siège vacant à ce comité, siège qui sera rempli à la fin de l'exercice financier. Il demande aux membres de recommander ce point pour adoption par le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un a des questions ou des commentaires à formuler.

M. JURITH explique qu'il accepte ce point sauf le volet des absences devant être signalées à l'avance. Il mentionne qu'il existe parfois des situations incontrôlables où il est impossible de le faire. Il veut s'assurer que les absences peuvent être signifiées et acceptées ultérieurement en cas d'urgence.

LE PRÉSIDENT se fait rassurant et dit que l'AMA traitera de façon appropriée toute absence justifiée par une urgence. Il ajoute qu'il recommandera ce point au Conseil de fondation.

#### DÉCISION

La recommandation concernant les modifications aux Statuts de l'AMA en matière d'absentéisme aux comités permanents sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

#### **4.5 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE PRÉSIDENT annonce qu'il soumettra cette recommandation au Conseil de fondation le lendemain.

#### DÉCISION

La recommandation concernant la composition du Conseil de fondation sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

### **5 Finance**

M. REEDIE félicite tout le monde qui a participé à la collecte des contributions (voir point 5.2). Il affirme que le résultat de 100% constitue un effort extraordinaire. Il se montre satisfait des données pour l'année 2009 qui incluent la somme de 214 000 \$ US, somme additionnelle fournie par le Japon pour la région de l'Asie.

Il annonce que les contributions de 2009 à ce jour entraînent moins rapidement que l'année dernière, mais que cette situation n'avait rien d'inquiétant.

En ce qui a trait aux Comptes trimestriels 2009, il mentionne que les contributions du CIO étaient plus importantes que celles des autorités publiques, et ce, en raison de l'entente établie entre l'AMA et le CIO d'effectuer des versements égaux par opposition à un fonds de contrepartie tous les mois, comme ce fut le cas auparavant.

Par rapport au point 5.3 (Comptes 2008), M. Reddie annonce que M. Félix Roth, notre expert-réviseur de PriceWaterhouseCoopers serait présent à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Il ajoute que ce point devra être approuvé par le Comité et par le Conseil et que les Comptes 2008 ont été établis conformément à l'International Financial Reporting System (IFRS). Il mentionne que M. Roth apporterait toutes les précisions nécessaires le lendemain.

Il attire l'attention des membres sur le fait que l'AMA a été très prudente en matière de mouvement de capitaux en effectuant des investissements non risqués. Il félicite aussi le personnel de l'AMA de s'être assuré que les investissements de l'AMA étaient protégés.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un a des questions ou des commentaires à formuler.

MME UKISHIMA mentionne que le Japon a contribué aux activités des ORAD depuis sa fondation. Ce pays a versé 1,5 M \$ US par année aux programmes de lutte contre le dopage de l'AMA depuis 2002, et a fourni la même somme cette année, le 27 avril. Elle ajoute que son pays a fait une contribution additionnelle de 214 000 \$ US. Elle assure que le Japon fera tout le nécessaire pour collaborer avec l'AMA afin d'éliminer le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT remercie la Ministre. Il ajoute qu'il a visité le Japon en décembre 2008 et y a signé une entente relativement à cette contribution additionnelle faite à l'AMA. Il remercie le Japon pour son soutien et ses efforts exceptionnels.

M. REEDIE réitère ces remerciements. Il fait remarquer deux questions mineures soulevées par les experts-réviseurs de PWC dans leur rapport. La première touche le département Finance qui n'a pas fait appel à des spécialistes de l'IFRS pour la préparation des états financiers. Il ajoute que cette information de PWC a été corrigée puisque l'AMA a fait appel aux services de PWC.

Il invite les membres à consulter l'Annexe 3 des Comptes 2008 : Chiffres réels v Budget (Actual vs Budget -en anglais seulement). Il explique que les chiffres présentés mensuellement (mois par mois) nous indiquent si nous dépensons ou si nous récoltons de l'argent. Il se reporte à la page 2, sous la rubrique Legal & Finance, et explique que ce département a bénéficié d'un budget révisé de 1,8 M \$ et qu'il a réussi à le dépasser de 10%. Il explique que cette situation était due au cas Landis.

À propos de la section Executive Office (Bureau de la Direction), il fait remarquer que la hausse importante figurant dans la rubrique Intergovernmental meetings (Réunions intergouvernementales) était causée par la question de la protection de données en Europe. Il se dit satisfait de l'évolution qui a eu lieu à ce chapitre.

Par rapport à la section Information Technologies (Technologies de l'information), à la page 4, il mentionne qu'il y avait eu une hausse importante en raison de l'achat de matériel informatique.

Il apporte une légère correction à la page 5 et poursuit ensuite à la page 6 en mentionnant que les réunions avaient coûté très cher. Enfin, il se reporte à la page 16 et compare les profits et les pertes en mentionnant que la situation de l'AMA était assez bonne en raison d'un contrôle des dépenses et des taux élevés des contributions reçues.

M. REEDIE aborde ensuite le point du premier trimestre de 2009. Il dit que les rubriques Contributions, Budget trimestriel, Technologies de l'information affichent des pourcentages plus élevés en raison des coûts de transition à notre fournisseur de services, ce qui ne serait vraisemblablement pas le cas d'un trimestre à l'autre.

Il aborde enfin la question du budget. Il explique que l'AMA avait anticipé une hausse des contributions de 4,5% par année. Il demande aux membres de s'exprimer par rapport à ces chiffres. Il se demande aussi si une telle hausse est trop agressive et si les gouvernements comptent continuer à soutenir certains pays du monde. Il est d'avis que l'AMA, à titre d'organisation responsable en période économique plus difficile, doit revoir ses propres coûts attentivement et éviter toute forme de négligence. Il ne fait aucune prévision relativement au taux de 4,5 % et demande aux autorités publiques de réfléchir à ce point afin de pouvoir mieux le planifier. Il demande ensuite aux représentants des autorités publiques de partager leur point de vue à cet effet. Il réitère son sentiment de satisfaction relativement aux placements sûrs que l'AMA a faits en cette période de restriction économique.

LE PRÉSIDENT invite les représentants des autorités publiques à donner leur opinion générale sur la hausse prévue de 4,5%.

M. JURITH admet que la question est délicate, compte tenu de la situation économique plus difficile. Il explique que son gouvernement s'est engagé, mais qu'une telle hausse devra être justifiée.

M. ROWE affirme que l'Océanie fera tout le nécessaire pour respecter son engagement pour l'année prochaine, et ce, malgré cette hausse.

M. LUNN exprime aussi son intention de respecter son engagement, malgré la conjoncture économique.

MME MASHEGO atteste que la contribution de l'Afrique du Sud est déjà plus élevée que prévu; elle mentionne que sa région sera en mesure de continuer à soumettre les sommes requises et compte encourager les autres pays d'Afrique à le faire.

M. REEDIE accueille ces commentaires encourageants et positifs et exprime, du même coup, sa reconnaissance.

LE PRÉSIDENT recommande que le projet de livre spécial soit reporté en septembre afin de permettre au Comité Finance de l'évaluer adéquatement et de faire les recommandations qui s'imposent après sa réunion annuelle de juillet. Cette proposition a été acceptée par les membres.

LE PRÉSIDENT demande qu'une modification temporaire soit apportée aux Statuts en ce qui a trait à la présentation du budget 2010. Cette modification doit permettre à l'AMA de déposer le budget deux jours plus tard que prévu en raison des prochaines réunions qui se tiendront en décembre à Stockholm, plutôt qu'en novembre à Montréal, comme le stipulent les Statuts de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL apporte une correction à cette proposition. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une modification en soi, mais plutôt d'une dérogation à l'exigence de l'article 13 des Statuts, pour les besoins de la réunion de décembre.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'accepter la dérogation à l'exigence de l'article 13 des Statuts. Tous se sont prononcés pour.

LE PRÉSIDENT propose aux membres de prendre une pause-café.

## DÉCISIONS

Il est pris note de la mise à jour au rapport Finance, y compris les contributions, les Comptes trimestriels 2009 et le processus lié au budget 2010.

La recommandation concernant les Comptes 2008 sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

L'approbation du budget 2010 de l'AMA se fera exceptionnellement le 2 décembre 2009 plutôt qu'en novembre comme le stipulent les Statuts de l'AMA.

## **6 Juridique**

LE PRÉSIDENT invite M. Niggli à présenter son rapport sur la mise à jour juridique.

### **6.1 Mise à jour : Juridique**

M. NIGGLI souligne deux cas. Il aborde d'abord l'Opération Puerto et annonce une bonne et une moins bonne nouvelle. Le juge espagnol avait décidé de classer l'enquête, mais les autorités espagnoles, l'UCI et l'AMA ont fait appel de cette décision et la cour d'appel a annulé la décision de classer la procédure. L'affaire passera donc en phase d'audition et le docteur Fuentes subira son procès. D'un autre côté, M. Niggli a affirmé que l'AMA n'avait toujours pas eu accès aux éléments de preuve recueillis dans le cadre de cette affaire, à cause de la résistance du juge à partager cette information.

Relativement à l'affaire Valverde, il déclare que la cause n'avait toujours pas avancé parce que l'AMA n'était pas en mesure de prouver que la pièce maîtresse, soit la poche de sang saisie dans le cadre de l'Opération Puerto, appartenait à M. Valverde. Il explique aussi que l'AMA avait essayé d'obtenir une partie du contenu de la poche de sang du juge espagnol en ayant recours à la collaboration civile ou au TAS et que ce droit nous avait été refusé à chaque tentative.

Il explique ensuite que le gouvernement italien, par l'entremise du CONI et de la loi pénale, peut obtenir la collaboration sur le plan pénal. Ils ont ainsi pu accéder à la poche de sang pour en ramener une partie en Italie, dont la poche de sang de monsieur Valverde. Le juge espagnol a accepté de remettre la poche, les forces policières en ont pris possession et l'ont ramenée en Italie. Toutefois, à son retour de vacances, l'autre magistrat a renversé l'ordre de la cour. Malheureusement, la poche de sang avait déjà été transférée; il ne restait donc plus grand-chose à faire. Les forces policières italiennes ont comparé l'ADN du sang provenant de la poche avec les échantillons de sang prélevés lors des compétitions récentes et ont pu confirmer que la poche de sang qui se trouvait à Barcelone appartenait bel et bien à monsieur Valverde. Le procureur du CONI et le ministère public italien ont engagé une procédure (pénale et disciplinaire) contre le cycliste. L'AMA suit l'affaire de très près et envisage de se joindre à la procédure pénale en Italie, afin d'avoir la possibilité d'accéder au dossier et à certains éléments de preuves.

M. Niggli affirme que les choses avançaient, mais qu'elles étaient parfois complexes. Il a bon espoir que les choses avanceront une fois les preuves accessibles. Il ajoute que toutes ces procédures nous faisaient perdre beaucoup de temps et d'énergie et que la cause devrait être entendue à la fin de mai.

Il attire ensuite l'attention des membres sur le cas flamand concernant le système de localisation. Une plainte formulée par le représentant d'un groupe de 65 sportifs a été déposée devant le Conseil d'État civil de la région de Flandre. Le fondement de cette plainte repose sur l'allégation que les exigences en matière d'informations sur la localisation



enfrennent le droit constitutionnel à la vie privée des sportifs. Il dit ne pas savoir si les règles de procédure ont été respectées et doute fort du succès de cette cause et soupçonne même les sportifs de vouloir porter la cause devant une instance supérieure, c.-à-d. la Cour européenne des Droits de l'homme. Il explique que l'AMA a néanmoins décidé d'intervenir afin d'expliquer en quoi consistent les notions de localisation et de donner à la cour toutes les informations pertinentes qui lui permettront de prendre une décision éclairée. Cette cause sera entendue le 4 juin. M. Niggli ajoute qu'il fournira des renseignements additionnels au moment opportun.

Le dernier point qu'il présente touche l'haltérophilie et les sportifs arméniens. Il donne une mise à jour au Comité en disant que le CIO avait fourni des échantillons appartenant à ces sportifs arméniens recueillis dans le cadre des Jeux. L'AMA a réussi à faire des comparaisons d'ADN et a confirmé que les premiers échantillons et les échantillons les plus récents ne provenaient pas des mêmes athlètes. Il s'agit donc d'un cas flagrant de manipulation d'échantillon (du moins pour un athlète). Il ajoute que cette information a été signalée à l'IWF, que l'IWF a confirmé à l'AMA que les mesures disciplinaires appropriées seraient prises. M. Niggli a enfin affirmé que même si cette cause était en cours, elle avançait en raison des preuves solides mises de l'avant.

LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un a des questions ou des commentaires à formuler.

PR LJUNGOVIST formule deux commentaires. Par rapport à la collaboration italo-espagnole sur le plan pénal, il affirme que c'était la deuxième fois que la législation italienne facilitait la lutte contre le dopage, et ce, parce que l'Italie a criminalisé certaines violations des règles d'antidopage (notamment la possession et le trafic de substances). Il souhaite que les autres pays emboîtent le pas et ajoute que l'AMA n'aurait eu aucun recours lors des Jeux de Turin (affaire autrichienne) sans de telles mesures.

Son deuxième commentaire concerne le cas d'haltérophilie. Il se dit satisfait que les échantillons aient fourni suffisamment de preuves pour effectuer des analyses d'ADN. Bien heureusement, les échantillons étaient réglementaires.

MR LISSAVETZKY (en espagnol) formule quelques commentaires. Par rapport à l'Opération Puerto, il explique que le problème d'ordre juridique survenu en Espagne était relié au fait que l'Espagne était sur le point d'appliquer une nouvelle loi au moment des événements (novembre 2006). Cette nouvelle loi considère qu'il est criminel de procéder à toute activité de dopage. M. Lissavetzky exprime son opinion par rapport à la décision du juge et apporte des précisions par rapport celle-ci. Il explique la décision du magistrat de ne pas remettre les poches de sang : pour donner suite à de telles opérations, la police doit procéder à des écoutes téléphoniques ou à des filatures de sportifs. Il ajoute que de telles mesures n'étaient prises que dans les cas de recherches de criminels. Il explique aussi que le magistrat a déclaré que les contrôles avaient été effectués dans le cadre d'un acte criminel perpétré contre la Santé publique et que le dopage n'était pas considéré comme une infraction criminelle à l'époque puisque la nouvelle loi n'était pas encore en vigueur.

Il apporte une autre précision sur les accusations concernant une accusation impliquant le gouvernement espagnol (Conseil supérieur des sports), l'AMA, l'UCI et le Bureau du procureur en Espagne. Il se reporte au paragraphe 3 du rapport (point 6.1) et affirme que l'information qui y figure est erronée. Il explique que la Fédération espagnole de cyclisme a

soumis une requête pour avoir accès aux éléments de preuves (poches de sang) en octobre ou novembre 2006.

Il poursuit en expliquant que si l'Italie avait réussi à obtenir la poche de sang no 18, c'était grâce à une convention européenne de coopération judiciaire en matière d'affaires criminelles. C'est ce qui explique pourquoi le CONI a pu obtenir la poche.

Il dit souhaiter que cette affaire se règle une fois pour toutes. Il reconnaît le succès de l'Opération Puerto et le démantèlement d'un réseau oeuvrant à l'échelle européenne et internationale. Il se demande comment se terminera cette histoire pour les parties en cause et espère que le dossier sera clos bientôt.

LE PRÉSIDENT prend note de ces commentaires et demande aux membres s'ils ont d'autres questions ou commentaires à formuler.

M. REEDIE effectue un bref retour sur le point des Finances en ajoutant qu'il a remis un budget de 1,8 M \$ US au département juridique l'année passée et que ce budget a été dépassé. Au cours du premier trimestre de l'année, seulement 46 K des 800 K ont été dépensés. Il ajoute que les coûts de litiges étaient difficiles à anticiper.

#### DÉCISION

Il est pris note des mises à jour au rapport juridique.

### **6.2 Protocoles pour la coordination d'enquêtes et le partage d'informations et de preuves antidopage**

LE PRÉSIDENT prend note de ce point qui sera approfondi en septembre. Aucun commentaire n'est formulé.

#### DÉCISION

Il est pris note des mises à jour aux Protocoles.

### **6.3 Rapport sur la procédure disciplinaire pour les laboratoires**

M. NIGGLI informe le Comité que la procédure adoptée lors d'une réunion précédente avait été mise en place et que tout s'était bien passé.

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait des développements dans la réintégration de deux laboratoires.

DR RABIN apporte des précisions sur cette situation. Il explique que l'une de ses équipes médicales revenait tout juste de Malaisie où une visite de réintégration avait été faite par l'un des membres du Comité Laboratoires et un membre du département Science de l'AMA. Il ajoute que le laboratoire de Turquie recevra, quant à lui, une visite en juin.

Il souhaite que les deux laboratoires se remettent sur la bonne voie d'ici la fin de la période de suspension.

MME UKISHIMA mentionne que le Japon comptait aider ces laboratoires à respecter les exigences en matière de qualité. Elle souhaite continuer à aider à renforcer le système de lutte contre le dopage en Asie.

LE PRÉSIDENT prend note de ce commentaire.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la procédure disciplinaire pour les laboratoires.

## **7. Code mondial antidopage**

### **7.1 Révision du Code, Plan de supervision de la conformité du Code : 2009-2015**

M. ANDERSEN demande aux membres du Comité de passer en revue le document révisé : Annexe 1 du point 7.1 à l'ordre du jour, puisque des précisions ont été apportées la veille. Il explique que l'AMA a examiné le processus depuis la mise en oeuvre de la première version du Code en 2001 jusqu'à son entrée en vigueur en janvier 2009. Il mentionne qu'il y a eu des problèmes avec le rapport de conformité prévu en 2006, reporté en 2008, puis reporté à nouveau en mai 2009 par le Conseil de fondation. Il dit avoir passé en revue le système à la fin de 2008, au moment où il devait produire un rapport de conformité pour le Code 2003 et en sachant qu'une version révisée du Code entrerait en vigueur deux mois plus tard (en janvier 2009). Il avoue que cette situation n'était pas idéale, mais qu'il s'est tout de même plié à l'exercice. Il fait référence au tableau (Annexe 1) présentant les données de 2009 à 2015.

Il relate sa rencontre avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, prévue afin de synchroniser les rapports de conformité, tant avec le Code qu'avec les conventions respectives (UNESCO et Conseil de l'Europe).

Il ajoute qu'en temps normal, il présenterait un rapport de conformité à la fin de 2010, puisque le Code est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Il propose de reporter ce rapport en 2011, puis d'effectuer un rapport tous les deux ans par la suite. Ce qui signifie qu'on reporterait d'une année le rapport de conformité au Code, mais qu'on présenterait un rapport de conformité intérimaire dans le cadre de chaque réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il demande aux membres d'approuver le calendrier proposé. Une fois ce calendrier approuvé, la révision du Code se ferait en 2012 et une étape finale se ferait en 2013 avec une Conférence mondiale. Dès lors, une version révisée du Code entrerait en vigueur le 1er janvier 2015.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont d'autres questions ou commentaires à formuler.

PR LJUNGOVIST souligne cette façon de faire constructive. Il demande si le rapport de conformité intérimaire se ferait à la fin de 2011 dans le cadre de chaque réunion du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT lui confirme que c'était l'intention.

M. RICCI BITTI souhaite formuler un commentaire général. Il se montre favorable à un tel projet et ajoute que le Code a toujours été un jalon marquant dans la lutte contre le dopage et que le processus de conformité au Code était essentiel. Il ajoute qu'il est grand temps que l'AMA marque un pas en ce qui a trait aux rôles et aux fonctions des partenaires de surveillance, et que l'approche liée à la conformité du Code est un peu trop bureaucratique. Il souhaite continuer à améliorer l'efficacité du système. Il souligne aussi que les fédérations internationales, les CNO et les ONAD ont des rôles très différents et recommande d'améliorer la coordination entre les partenaires et leurs rôles.

LE PRÉSIDENT se dit d'accord et accepte ce commentaire touchant les rôles et les responsabilités des partenaires. Il est d'avis que ce point doit être précisé.

M. ROWE demande à quel moment la version révisée du Code entrerait en vigueur en 2012.

M. ANDERSEN lui répond que ce processus débiterait au début de 2012 de sorte que nous disposions de près de deux années complètes pour tenir les consultations.

LE PRÉSIDENT est d'accord avec cette idée et ne voit aucun conflit à ce chapitre. Il demande à M. Andersen de formuler sa recommandation.

M. ANDERSEN présente les recommandations dans l'Annexe 1 du point 7.1 à présenter au Conseil de fondation pour approbation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent ces recommandations. Tous les membres acceptent.

### DÉCISION

La recommandation du rapport Révision du Code, Plan de supervision de la conformité du Code (2009-2015) sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

#### **7.1.1 4e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce que la Direction a reçu l'approbation pour trouver des candidats prêts à accueillir la 4e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il affirme que le processus débiterait sous peu et qu'il présenterait des rapports régulièrement.

LE PRÉSIDENT confirme que le processus pouvait débiter.

## DÉCISION

Confirmation de la 4e Conférence mondiale  
sur le dopage dans le sport 2013.

### **7.2 Rapport sur la mise en place du Code et conformité**

M. ANDERSEN présente un rapport qui aborde deux points : d'abord, le Code 2003 et ensuite, un rapport intérimaire sur le Code 2009. Il reprend quelques points, notamment : la prolongation de l'échéance de 2006 à 2008 puis à 2009, la portée des rapports de conformité pour les fédérations internationales et les ONAD, la supervision du Code dans le cadre de grandes manifestations sportives par l'entremise des missions des OI, la supervision du Code dans le cadre d'événements régionaux par l'entremise des ORAD, les questions politiques et économiques qui prévalent dans certains pays, les exigences minimales/de base afin de se conformer au Code, l'article 2, l'article 10, le droit de l'AMA de faire appel, le respect des Standards internationaux et l'implantation d'un programme de contrôles hors compétition.

En ce qui concerne la conformité avec le Code 2003, il affirme que l'AMA a communiqué de façon continue avec ses partenaires. Il présente des tableaux résumant les changements apportés. Il est heureux de souligner que les cinq fédérations mentionnées en novembre dernier ont maintenant un programme de contrôle hors compétition en place ou sont sur le point d'en instaurer un.

En ce qui concerne le Code 2003, il demande aux membres du Comité de recommander au Conseil de fondation de reconnaître et d'accepter le rapport d'état. En vertu de l'article 23.4.4 du Code 2003, l'AMA a l'obligation de rendre compte au CIO, au CIP et aux organisations responsables de grands événements sportifs.

En ce qui concerne le Code 2009, il affirme que d'importants progrès ont été faits en matière de mise en œuvre, et ce, en si peu de temps. Il n'a rien à rajouter sur les tableaux.

Il fournit des mises à jour à l'Annexe du point 7.2.

Toujours à propos du Code 2009, il conclut en ajoutant que l'AMA continuerait à fournir son soutien et ses conseils à tous les signataires. Il ajoute que des rapports intérimaires seront présentés à chaque réunion du Comité exécutif. Il insiste sur le fait que ces rapports intérimaires ne seraient pas rédigés dans une optique visant à dénoncer la non-conformité, mais aborderaient plutôt l'état de la conformité en soi.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

M. RICCI BITTI exprime ses inquiétudes devant le fait de ne pas retrouver de données sur les contrôles hors compétition pour les ONAD (Annexes 3 et 4). Il demande si les ONAD procédaient à de tels contrôles.

M. ANDERSEN explique qu'il y a bel et bien une référence aux contrôles « en » et « hors » compétition dans le rapport.

LE PRÉSIDENT précise ce point et souligne que le terme « TOUS » (ALL) du tableau inclut les ONAD. Il demande au Comité d'approuver le premier paragraphe du point 7.2 en tenant de l'annexe qui stipule que l'AMA a l'obligation de rendre compte aux intervenants mentionnés dans l'article 23.4.4 du Code 2003. Tous les membres sont d'accord. Il ajoute qu'un rapport intérimaire sera présenté à toutes les réunions du Comité exécutif.

M. REEDIE souligne qu'il est important de définir la responsabilité des partenaires. Il propose de mettre sur pied un groupe de deux ou trois personnes provenant des ONAD, des FI et des CNO afin d'évaluer la question et de définir les rôles de chacun. Cette mesure permettrait aux CNO de mieux comprendre les exigences de base en matière d'efficacité. Il affirme que nous avons en main tous les outils et l'expérience pour ce faire. Il encourage les membres à se prononcer à ce sujet.

LE PRÉSIDENT accueille cette suggestion constructive et se demande s'il existe un modèle idéal.

M. RICCI BITTI donne l'exemple de la fédération internationale de tennis (ITF) et ajoute que l'AMA devrait jouer un rôle de conseiller.

LE PRÉSIDENT ajoute que la Direction se pencherait davantage sur cette question et inscrirait ce point à l'ordre du jour de la réunion de septembre.

### DÉCISION

La recommandation concernant la mise à jour au rapport sur la mise en place du Code et conformité sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation.

## **7.3 Mise à jour : Standards internationaux**

### **7.3.1 Standard international pour la protection des renseignements personnels**

M. NIGGLI présente une mise à jour sur le Standard. Il remercie d'abord le gouvernement espagnol pour son aide dans cette affaire et explique le processus aux membres du Comité. Il déclare que le Standard procure un niveau de protection minimal aux sportifs, en fonction de plusieurs références et lois. Le Standard est entré en vigueur le 1er janvier 2009.

L'adoption de ce Standard a ensuite fait l'objet de discussions au cours des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, à la demande de l'Europe, qui se disait insatisfaite du standard et qui cherchait à obtenir un moratoire sur son entrée en vigueur. L'AMA a ensuite demandé l'Opinion du Groupe de travail Article 29, qui a été rendue le 6 avril 2009 et qui stipule que le Standard ne viole aucune loi de l'Union européenne.

De plus, l'Opinion souligne certaines différences et propose des améliorations; elle approuve aussi le processus de cueillette d'informations sur la localisation et le juge nécessaire. Le 24 avril, dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue à Madrid et dont la

présidence était assurée par Javier Lissavetzky, nous avons abordé une proposition, nous avons eu des discussions et sommes venus à une entente. Cette dernière est décrite dans le document fourni. M. Niggli ajoute que ce document a été accepté par les Européens au cours de la rencontre régionale (CAHAMA) le mercredi précédent.

Relativement aux modifications proposées, M. Niggli explique que le Standard inclut une définition du terme « antidopage » afin de préciser l'étendue du Standard. Il explique aussi que l'AMA, en collaboration avec ses partenaires, compte développer des directives liées à la durée de conservation des données et que le Standard s'étendra aussi à d'autres personnes, notamment les participants, les sportifs, l'entourage, les parents et les médecins. Les sportifs à la retraite font maintenant aussi partie de ce nombre. Il explique enfin que nous avons élaboré une proposition afin d'inclure le TAS dans le Standard pour des raisons de protection de renseignements personnels.

Il dit que cette question sera abordée au prochain Symposium sur le dopage organisé par la Commission européenne, auquel l'AMA comptait participer. Il ajoute que l'adoption d'une telle mesure par l'AMA lancerait un message positif.

Il ajoute que l'AMA a été invitée par le Groupe de travail Article 29 à assister à une réunion le 16 juin prochain. Il croit qu'il s'agit là d'une excellente occasion d'aborder le rôle de l'AMA dans la lutte contre le dopage.

Il pose ensuite deux questions au Comité. Compte tenu de l'approbation récente des documents par les Européens, le Comité peut-il envisager de traiter ce point dans des délais si brefs. Si c'est possible, il demande au Comité d'admettre que le Standard révisé puisse entrer en vigueur le 1er juin 2009.

Deuxièmement, il demande qu'une courte modification soit apportée à l'article 5.3 et que soient ajoutés les termes « ou la possession » (au centre du paragraphe) pour se lire ainsi (...) l'usage ou la possession de substances interdites par le sportif (...). Cette phraséologie refléterait mieux celle du Code.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient bien compris cette modification et s'ils avaient des questions.

M. LUNN souligne l'excellent travail et les progrès exceptionnels à ce chapitre. Il mentionne que la protection des renseignements personnels était très importante, surtout en matière de transfert international de données. Il souligne aussi l'importance d'adopter ce point afin de lancer le bon message à la Commission européenne.

M. LISSAVETZKY (en espagnol) profite de cette occasion pour remercier le président de ses mots de bienvenue. Il parle de la Conférence antidopage à Madrid et de sa rencontre avec M. Fahey, son élection par 49 pays à Athènes en décembre dernier. Il dit être honoré d'être présent à la réunion du Comité exécutif et espérer ne pas décevoir les membres. Il rappelle ensuite sa réunion avec le Conseil de l'Europe et madame Maud De Boer Buquicchio à Strasbourg et l'importance pour l'AMA de devenir une organisation encore plus solide et d'entretenir de bonnes relations avec l'Europe. Il dit espérer arriver à une entente sur cette question.

M. ROWE souligne également le travail qui a été fait à ce chapitre. Bien qu'il n'ait pas eu l'occasion de consulter ses experts, il ne croit pas cela doit nous empêcher d'aller de l'avant. Il dit souhaiter que ses experts se penchent sur le document du Standard.

LE PRÉSIDENT apporte des précisions sur certaines questions et ajoute que le Comité pourra aborder le Standard modifié à tout moment qu'il le jugera opportun à l'avenir. Il rassure tous les membres en leur confirmant qu'il accepterait toute question qui méritera une attention spéciale à la réunion de septembre. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document vivant qui sera abordé et modifié au fil du temps.

M. JURITH félicite M. Niggli pour son excellent travail avec cette question complexe. Il dit avoir eu le temps de consulter ses partenaires. Ces derniers ont accepté le document.

M. RICCI BITTI souligne l'importance pour l'AMA de traiter la question avec beaucoup de précision, vu sa nature délicate.

M. REEDIE indique qu'il serait souhaitable que le Standard soit en vigueur avant la réunion du Groupe de travail.

LE PRÉSIDENT réitère ces paroles en ajoutant que le message que nous souhaitons faire passer à la réunion devait être clair. Il demande ensuite si quelqu'un a d'autres questions ou commentaires à formuler. Il demande aux membres du Comité de se prononcer sur les deux questions. D'abord, s'ils acceptent la proposition malgré les délais très serrés. Ensuite, s'ils acceptent la modification à l'article 5.3. Tous les membres se prononcent pour. Le président se dit heureux de ce dénouement, il réitère ensuite ses remerciements à l'Espagne et ajoute que ce document entrerait en vigueur le 1er juin 2009.

### DÉCISIONS

Le délai d'approbation du Standard international pour la protection des renseignements personnels est écourté.  
La modification à l'article 5.3 est acceptée.  
La révision du Standard international pour la protection des renseignements personnels est acceptée et son entrée en vigueur est prévue pour le 1er juin 2009.

#### **7.3.2 Standards internationaux de contrôle**

#### **7.3.3 Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques**

LE PRÉSIDENT réunit les points 7.3.2 et 7.3.3 et demande aux membres du Comité s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler sur ces deux points.

M. LISSAVETZKY (en espagnol) donne le point de vue de l'Espagne. D'abord, il affirme que la Loi nationale a été adoptée en 2006. Il explique ensuite comment celle-ci est appliquée. À un premier niveau, quatre décrets ont été adoptés : l'un sur la lutte contre le dopage en 2007, un autre sur les mesures disciplinaires en 2008, un troisième sur la création d'une nouvelle agence antidopage en Espagne en 2008 et un dernier, en avril



2009, sur l'élaboration de cette Loi et de ses différentes composantes (notamment la protection de la santé, les mesures d'information, le dopage, la recherche, le Passeport de l'Athlète, le système d'informations, les mesures complémentaires, les substances et méthodes interdites, les traitements, les trousseaux médicales, les produits dopants, les suppléments, les AUT en fonction des normes de l'AMA, le contrôle du dopage, la certification des laboratoires, la confidentialité, l'entreposage des échantillons, la planification des contrôles, la localisation des sportifs, le transfert d'échantillon, etc.).

M. LISSAVETZKY aborde aussi le niveau lié au développement, notamment les résolutions et le fait que ce décret va de pair avec les résolutions publiées dans le Journal officiel de l'État espagnol, publié le 8 mai 2009 et accessible en ligne.

Il lit et explique certaines parties du rapport de résolutions. Il reprend une citation qui dit que « les formulaires seront remplis et signés à la fin de chaque trimestre, soit en janvier, avril, juin et octobre. » La résolution déclare aussi que la localisation d'un sportif doit s'étendre à tout moment de la journée d'une compétition, de 8 h à 23 h, et ce, toute l'année. Elle déclare aussi que des contrôles hors compétition peuvent être effectués en tout temps. Enfin, la résolution rapporte que le sportif a l'obligation de rester disponible à tout moment de l'année.

Il poursuit en avouant être très fier de faire partie de l'AMA. Il invite le Comité à examiner les jugements et promet d'y apporter les corrections qui s'imposent. Il demande au Comité de lui accorder sa confiance dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Il exprime ses souhaits que les choses changent en citant la FIFA en exemple. Il mentionne enfin que les choses doivent demeurer claires, transparentes et efficaces dans l'opinion publique. Il réitère son désir de participer aux décisions du Comité et de s'y conformer.

LE PRÉSIDENT répond à ce commentaire en disant qu'il comprenait ces préoccupations et ce qui avait été rapporté dans les médias. Il ajoute que l'AMA allait passer en revue les décrets et faire part de toute question ou commentaire au besoin.

### DÉCISIONS

Il est pris note du Standard international.  
L'AMA passera en revue les décrets de l'Espagne.

## **8. Départements / Programmes – Décisions et activités principales**

### **8.1 Communication**

MME MASSE dit que son rapport serait présenté le lendemain dans le cadre de la réunion du Conseil de fondation. Le seul point qu'elle aborde touche le Comité des sportifs. Elle rapporte que le Comité se réunirait les 20 et 21 août à Berlin, dans le cadre des Championnats du monde de l'IAAF. À ce jour, 13 des 17 sportifs ont confirmé leur participation. Elle remercie l'IAAF pour son soutien exceptionnel.

LE PRÉSIDENT prend note de l'absence de monsieur Fetisof, le président du Comité des sportifs. Il dit qu'il sera heureux d'accueillir son rapport sur le point 8.1.1 à la réunion de septembre.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du département Communication et du rapport du président du Comité des sportifs.

## **8.2 Science**

### **8.2.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche**

PR LJUNGOVIST fait quelques remarques sur la question des analyses plus poussées faites sur les échantillons de Pékin. Il rapporte qu'un budget était consacré à la recherche et que les résultats étaient satisfaisants. Il dit aussi que les candidats sont invités à faire une demande de subvention pour la recherche avant la date limite du 15 mai 2009. Il aborde certains points, notamment la suspension de certains laboratoires, un document technique sur l'EPO qui doit être approuvé. Il remercie le Japon pour l'organisation du Symposium sur le dopage sanguin qui se tiendra à Tokyo.

DR RABIN mentionne qu'il existe une nouvelle génération d'EPO et que notre collaboration avec l'industrie pharmaceutique est cruciale. Au cours des cinq dernières années, l'AMA a établi bon nombre de collaborations qui nous ont permis de déceler des substances qui n'étaient pas encore sur le marché. Il ajoute que l'AMA doit travailler avec les agences et discuter avec les compagnies pharmaceutiques et biotechnologiques partout au monde. Il déclare aussi qu'il y aurait d'autres documents techniques à approuver plus tard.

M. RICCI BITTI s'informe sur le Formestan et demande des précisions à ce sujet.

DR RABIN explique que l'AMA a entrepris des pourparlers avec les représentants juridiques de l'ITF sur ces cas particuliers. Il ajoute que le Formestan est inscrit sur la Liste des substances interdites depuis longtemps. Il explique aussi qu'on a détecté de rares cas de sportifs dont l'organisme a sécrété naturellement cette substance. Comme l'AMA ne dispose pas de preuve scientifique irréfutable, nous avons décidé de ne pas poursuivre ces cas. Toutefois, l'AMA compte discuter avec le Comité Laboratoires afin de s'assurer que ces rares cas sont traités de façon adéquate à l'avenir.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité Santé, médecine et recherche.

### **8.2.2 Projet de Liste des interdictions 2010**

DR RABIN fournit une mise à jour sur la Liste des interdictions. Il dit que le Comité Liste s'était réuni à deux reprises à Montréal, en janvier et en avril, afin d'établir la Liste des interdictions 2010. Le document a été acheminé à 1500 partenaires pour consultation. Ceux-ci doivent remettre leurs commentaires avant le 31 juillet 2009. Le Comité Liste et le Comité Santé, Médecine et recherche les passeront en revue en septembre et les présenteront ensuite à la prochaine réunion du Comité exécutif.

#### DÉCISION

Il est pris note des mises à jour au projet de Liste des interdictions 2010

### **8.2.3 Passeport de l'Athlète / Paramètres sanguins**

M. STUART KEMP fournit les mises à jour effectuées au dernier document et parle des progrès réalisés et de l'engagement de l'AMA à ce chapitre. Il déclare que les experts et les hématologues ont atteint un consensus sur le fait que l'analyse longitudinale s'est avérée un outil utile pour surveiller et sanctionner. Il ajoute que ce consensus permettra à l'AMA d'aller de l'avant. Il explique que les défis auxquels l'AMA a été confrontée touchaient la normalisation scientifique et la rigueur sur le plan de la structure juridique.

Il fait référence aux contrôles antidopage traditionnels qui sont plus statiques contrairement à la méthodologie du Passeport qui se veut plus dynamique.

Il fait part de l'engagement de l'AMA en matière de surveillance de la documentation et des meilleures pratiques, des contrôles de santé et médicaux, de l'utilisation de données, du ciblage, des méthodologies pratiques et efficaces. Il ajoute que l'AMA avait franchi une autre étape en demandant à des experts hors du champ de l'antidopage d'évaluer la méthode « adaptative ». Parmi les autres activités, l'AMA doit s'assurer d'avoir suffisamment de ressources pour les programmes de Passeport futurs.

L'AMA travaille à la mise à niveau du système ADAMS afin que ce dernier puisse être en mesure d'accueillir le modèle du passeport et la conception de lignes directrices et de documents qui permettront aux OAD d'appliquer les programmes de Passeport de façon standardisée.

Monsieur Kemp présente ensuite les mises à jour les plus importantes, notamment le fait que l'AMA était prête à collaborer avec un groupe de travail à ce chapitre. Il est heureux d'annoncer que l'AMA a invité des experts et des praticiens qui ont accepté de participer à une rencontre à Montréal du 8 au 12 juin 2009. Il ajoute qu'un module sur l'identification de profils de stéroïdes sera ajouté.

Il affirme qu'il est important de souligner tout le travail accompli et que le Passeport n'est pas une panacée, mais plutôt une approche complémentaire aux contrôles traditionnels, ce qui renforce son efficacité. Il exprime son désir d'implanter un modèle standardisé afin que les ONAD et les fédérations sportives nationales appliquent ces

programmes de façon standardisée de pair avec des données cohérentes pouvant être partagées.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PR LJUNGOVIST souhaite avoir des précisions quant au cyclisme. Il demande si l'Union cycliste internationale (UCI) avait l'intention de faire cavalier seul ou de faire partie des travaux.

M. KEMP lui répond que l'UCI avait été invitée à se joindre à la réunion de juin et qu'elle avait accepté.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il a eu l'occasion de discuter avec les responsables de l'UCI en février dernier. Il dit avoir abordé le rôle de l'UCI. Il souligne l'importance d'un tel outil et de telles méthodes. Il ajoute que l'AMA se rapproche de plus en plus du but à ce chapitre.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Passeport de l'Athlète

#### **8.2.4 Laboratoires candidats à l'accréditation de l'AMA**

DR RABIN présente ensuite la situation relativement aux laboratoires candidats à l'accréditation en précisant que l'AMA avait 34 laboratoires accrédités dans 31 pays, dont deux en période probatoire. Il dit souhaiter qu'ils reçoivent leur accréditation d'ici la fin de l'année.

Des 34 laboratoires, le noyau, soit 19 laboratoires, se trouvent en Europe. Six proviennent des Amériques, six d'Asie, deux d'Afrique et un d'Océanie. Les deux autres laboratoires mentionnés se situent au Kazakhstan et en Roumanie.

Il ajoute que plusieurs laboratoires ont approché l'AMA pour obtenir une accréditation et qu'une hausse avait été remarquée à ce chapitre au cours des 18 derniers mois.

Parmi les demandes d'accréditation reçues, 10 sont considérées comme sérieuses par l'AMA.

Il ajoute aussi que le groupe ad hoc avait formulé plusieurs recommandations l'année dernière, notamment que l'acceptation de nouveaux laboratoires candidats devait d'abord être discutée par les membres du Comité exécutif de l'AMA. Il rappelle que l'AMA avait des capacités limitées et qu'elle pouvait accepter deux ou trois laboratoires en phase probatoire. Il souligne trois critères à prendre en considération : avoir une organisation antidopage en place, avoir ratifié la Convention de l'UNESCO et avoir remis sa contribution financière à l'AMA.

Après discussions, il a été convenu d'accepter les laboratoires suivants en phase probatoire : Mexico City et Buenos Aires cette année, et le Qatar l'année prochaine.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

M. REEDIE dit qu'il est heureux d'assurer la présidence d'un comité de scientifiques et que la représentation géographique proposée était bien celle que l'AMA souhaitait. Il se demande comment l'AMA composera avec les autres laboratoires qui attendent une réponse.

DR RABIN répond que l'AMA a toujours composé avec ces situations de façon appropriée. Dans le cas des laboratoires des États-Unis, il dit compter les référer à l'Agence antidopage des États-Unis (USADA). Quant aux laboratoires candidats des autres pays, l'AMA prévoit les référer au Standard international pour les laboratoires, et ensuite faire le suivi avec nos collègues. Il conclut en disant qu'il prévoyait envoyer une lettre aux laboratoires concernés les informant de nos décisions.

LE PRÉSIDENT demande au Comité de se prononcer à savoir de recommander l'accréditation de trois laboratoires : Mexico City, Buenos Aires et Qatar.

M. JURITH demande si le but de l'AMA n'était pas d'acquérir un nombre maximal de laboratoires.

DR RABIN lui répond que ce n'était pas le but de l'AMA, et que nos décisions étaient prises en fonction des besoins et des capacités des régions.

LE PRÉSIDENT ajoute que d'autres facteurs plus complexes entraînent en ligne de compte, notamment le transport des échantillons en régions éloignées. L'aspect pratique permet de mettre en place un programme de contrôle plus adéquat.

### DÉCISION

Les laboratoires de Mexico City, de Buenos Aires et du Qatar sont acceptés à titre de nouveaux laboratoires candidats à l'accréditation de l'AMA.

#### **8.2.5 Document technique : EPO**

DR RABIN présente deux diapositives de ce document important afin d'être en mesure de bien l'expliquer. Il affirme qu'il existe un nombre record de cas d'utilisation d'EPO, tant sa forme classique que sa nouvelle forme, qui ont été rapportés par les laboratoires accrédités de l'AMA au cours des 18 derniers mois. Il ajoute que les sportifs développent de nouvelles stratégies pour contourner les règles. Il cite l'exemple d'athlètes qui mélangent deux types d'EPO et ajoute que l'AMA doit toujours s'ajuster et être prête à toute éventualité. Il fait référence à la première page du Document technique et aux trois changements qui y ont été apportés, notamment le nom de CERA. Il explique que l'AMA a communiqué avec Roche, la compagnie qui a développé le produit, et qu'elle a confirmé le

nom de la dénomination commune internationale (DCI) de la molécule du CERA, telle que définie par l'Organisation mondiale de la Santé. Il fait aussi référence à la page 5 du document et apporte des précisions sur les mélanges d'EPO et enfin à la section technique de la page 8 où il apporte des précisions d'ordre terminologique.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver le document technique. Tous se prononcent pour.

PR LJUNGQVIST se fait rassurant auprès du Comité et ajoute que les experts les plus chevronnés en la matière ont déjà approuvé le document et ajoute que l'AMA est toujours vigilante à cet égard.

#### DÉCISION

Document technique sur l'EPO approuvé à l'unanimité.

### **8.3 Éducation**

M. LUNN présente son rapport sur l'Éducation, à titre de président du Comité Éducation de l'AMA.

Il déclare que l'un des objectifs de son département était d'éduquer de façon ludique et interactive. Il parle des mises à jour apportées aux mallettes éducatives, de la volonté de son département de continuer à développer le programme Génération Franc Jeu. Il explique aussi en quoi consiste le projet de livre Chooseco. Les deux titres, Courir vers la gloire et Toujours dernier, seront publiés en juin et ont déjà suscité beaucoup d'intérêt. L'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) en a commandé 200 000 copies.

Il parle de la possibilité de créer un partenariat avec les différents ministères de l'Éducation afin de créer un projet-pilote qui intégrera l'éducation antidopage dans les programmes scolaires. Il ajoute que des discussions sont en cours avec le Mexique et Singapour.

Il souligne la nécessité et l'importance de la recherche en sciences sociales afin de mieux comprendre les raisons qui poussent les sportifs à se doper et de trouver des méthodes de prévention. Il mentionne également l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal à ce chapitre.

En conclusion, il encourage l'AMA et ses partenaires à continuer à investir le temps et les ressources afin d'éduquer la jeunesse et les sportifs.

LE PRÉSIDENT félicite ces idées, surtout celle de l'intégration de l'éducation antidopage dans les programmes scolaires. Il croit que l'idée de faire passer le message aux jeunes dans les écoles est excellente.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du département Éducation.

## **8.4 Standard et Harmonisation**

### **8.4.1 Rapport sur le Symposium pour les organisations antidopage**

M. ANDERSEN fournit une brève mise à jour sur le Symposium qui s'est tenu les 21 et 22 avril 2009 dont l'objectif était de réunir toutes les organisations antidopage et de susciter des collaborations entre elles. Les participants y ont abordé des thèmes tels que : la localisation, les AUT, les contrôles, etc. Les organisations d'expérience ont pu présenter leurs programmes aux organisations moins chevronnées. On y a aussi fait des présentations couvrant une panoplie de sujets dont l'éducation, la prévention, la détection, la collaboration policière, etc.

Il conclut en disant que le prochain symposium se tiendrait les 13 et 14 avril 2010 à Lausanne.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Symposium pour les organisations antidopage.

### **8.4.2 Programme de contrôles hors compétition centralisé pour les FI**

M. KASPER remercie l'AMA pour sa contribution. Il dit que son travail au sein de l'AGFIS/SportAccord serait d'éduquer les membres des FI. Il ajoute qu'il faudrait un certain temps avant que les choses ne changent, mais il demande à l'AMA et au CIO de contribuer pour une période de cinq ans afin d'atteindre des résultats louables. Il conclut en disant que les activités débuteraient le 1er juin et remercie le Comité.

M. FAIRWEATHER ajoute que la directrice du programme, madame Françoise Dagouret, avait déjà œuvré au sein d'une fédération internationale et au sein de l'AMA.

Il explique le rôle de cette dernière et ajoute qu'un groupe de travail serait mis sur pied. Ce groupe sera chargé de rendre compte au Comité. Il conclut en demandant au Comité d'approuver le budget pour ces services antidopage.

LE PRÉSIDENT se reporte au document joint et demande aux membres d'approuver le versement de 160 K CHF par année (sur cinq ans).

#### DÉCISION

L'AMA accepte de verser une contribution de 160 K CHF par année (sur cinq ans) en vertu des conditions établies dans les documents de l'AMA.

## **9. Divers / Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT prend note des dates des prochaines réunions de l'année, notamment celle qui se tiendra à Stockholm les 1er et 2 décembre 2009, et les célébrations du 10e anniversaire de l'AMA, le 1er décembre en soirée. Il salue enfin le travail extraordinaire des interprètes.

La séance est levée à 13 h 30.

### **POUR APPROBATION**

**JOHN FAHEY**  
PRÉSIDENT DE L'AMA